

Communiqué de presse – Dénonciation de la convention collective de travail de l'AGOEER – Exemple de personnel du social en souffrance

L'AGOEER est une association faîtière regroupant 12 employeurs du secteur du social genevois, avec entre autres, Clair-Bois, la Fondation Ensemble, la SGIPA, Aigues Vertes, l'Arc et la FOJ. Ces institutions emploient 3'000 professionnel·les du social, s'occupant de plus de 5'700 bénéficiaires dans les secteurs du handicap et de l'éducation spécialisée.

Bénéficiant d'une convention collective de travail depuis les années 1970, les employeurs ont demandé une renégociation de la CCT en été 2021. **Sous couvert de modification cosmétique afin de clarifier la convention, les employeurs cherchent à affaiblir la convention collective notamment en détériorant la protection contre le licenciement par différents moyens**, ce à quoi l'Assemblée Générale des employé·es sous CCT AGOEER s'était fortement opposée.

En effet, les employeurs souhaitent une réduction du délai de congé, durant le temps d'essai, ainsi que pour les contrats à durée indéterminée. La CCT prévoit actuellement un entretien d'ajustement comme préalable au licenciement. Les employeurs souhaitent qu'il soit rendu facultatif et qu'il ne soit plus requis comme nécessaire avant licenciement. Les syndicats ont régulièrement soulevé auprès de diverses institutions le non-respect de cet article de la CCT. Et leur réponse est...de le supprimer ! Pour les employé·es, le bon fonctionnement des équipes et ainsi que celui des institutions, il est primordial que tout·e travailleur·euse dont les prestations sont jugées insatisfaisantes ou ne répondant plus aux exigences de la fonction demandée et attendue ait une chance de s'améliorer.

« Depuis quelques années nous assistons aussi à des vagues de licenciements de personnes qui n'entrent comme on dit « plus dans les clous », notamment des personnes proches de la retraite. Elles sont souvent là depuis de nombreuses années et ne se retrouvent plus dans ce système privilégiant d'abord une sorte de rendement administratif qui ne peut être fait qu'au détriment du temps passé avec nos usager·ère·x·s. » déplore Julien, employé dans une institution AGOEER et membre du SSP. Il continue, en expliquant sa crainte si le licenciement est facilité, que de nombreux·ses collègues n'oseront plus s'organiser et critiquer des décisions de la direction lorsqu'ils ou elles estiment que ces décisions vont à l'encontre d'une prise en charge adéquate, par peur de finir sur un siège éjectable.

Parmi les autres volontés de suppression des employeurs, nous avons le personnel le plus vulnérable, qui aurait pourtant besoin de plus de protections : les apprenti·e·s et les stagiaires. Alors qu'ils et elles sont encore en formation, ils sont pressé·e·s comme des citrons par des institutions qui les utilisent comme force de travail par manque de moyen et de personnel. *« Bien que légalement ces jeunes travailleurs et travailleuses ne soient pas censés être comptés dans les effectifs, dans les faits, nous savons très bien qu'ils sont une vraie ressource pour les équipes. »* explique Patrice de la Fondation Ensemble et membre du SIT. **Traiter ainsi des jeunes travailleurs.euses qui compensent régulièrement l'absentéisme et se démènent dans leur travail, avec des conditions déjà précaires, est un scandale.** C'est exactement ce qui les dégoutera de leur futur métier, d'autant plus s'ils perdent une semaine de vacances, 2 jours fériés par an, 4 semaines de congé maternité ou les indemnités pour arrêt maladie comme prévues dans la CCT.

Après une année de négociation avec les 4 représentant·e·s du personnel et les deux secrétaires syndicales du SSP et du SIT, face aux employeurs, ces derniers ne pouvant imaginer maintenir les protections aux

licenciements : le 28 juin 2022 les employeurs ont dénoncé toute la convention collective pour le 1 janvier 2023.

Cela veut dire que sans accord trouvé avant la fin de l'année, les 3'000 employé.e.s pourraient se retrouver avec une perte drastique de leurs droits. Rappelons également que les employé.e.s du secteur social, comme cela est précisé dans la loi sur le travail nationale, sont soumis à de nombreuses exceptions aux protections prévues dans la loi. Une même loi qui s'applique pourtant dans le privé. Travail de nuit et du weekend sans possibilité de récupération par bloc d'une semaine les heures dépassant l'horaire, ou travailler 50 heures de travail par semaine, sont le quotidien du personnel dans le secteur du social en suisse qui n'est pas conventionné.

Depuis une trentaine d'années, nous voyons le social progressivement privatisé, assujéti aux dons de fondations privées, avec à la tête d'institutions, des responsables venu.e.s du privé, sans connaissance du terrain, ni des personnes accompagnées, gérant ces institutions comme des entreprises. Nous sommes face à des employeurs qui ont en tête un budget et qui veulent l'optimiser. Le secteur social a pourtant comme mission, en tant que service public, de soutenir et d'accompagner une partie de la population, souvent vulnérable. Il s'agit en effet de de mineurs en foyer, de personnes en situation de handicap, d'école spécialisées...

Ces prestations sociales ont un coût, mais elles sont essentielles et ne peuvent être réduites sans conséquence. Nous avons pu le constater en ce début d'année avec les scandales de maltraitances au foyer de Mancy. Il serait bon de se rappeler, qu'après Mancy, les journaux soulevaient également des cas de maltraitance qui auraient eu lieu à Clairbois et l'AGAPE, deux institutions qui, tenez-vous bien, sont signataires de la CCT AGOEER !!

Le personnel est déjà sous tension. Face à la surcharge de travail, le climat de violence présent, l'absentéisme élevé : Il n'en peut plus et il a peur. Ce personnel aurait besoin de meilleures protections, de baisse de temps de travail, de plus de moyens, d'écoute active de sa direction et non pas de nouveaux postes de cadre déconnecté sur le dos de postes de terrain économisés dans un budget annuel. Que ce soit avec le vieillissement de la population, de l'augmentation de la démographie ou du COVID19, les besoins augmentent. Tandis que les besoins augmentent, le rapport entre le nombre de professionnels et le nombre de bénéficiaires ne fait que diminuer. A Clairbois, on constate par exemple une baisse du taux d'encadrement de 7.5% entre 2016 et 2021.

« Un fossé s'est creusé entre le personnel au contact des bénéficiaires et les instances dirigeantes, qui pilotent à distance, créent des procédures sans consultation des professionnels du terrain et aspirent au silence des équipes. L'enjeu d'un partenariat entre les professionnels du terrain et la direction semble oublié et les équipes sont régulièrement remixées par des décisions prises verticalement. C'est une pratique qui favorise le chacun pour soi, confortable pour les directions et délétère pour les bénéficiaires. » dénonce Agnès, employée à Clairbois et membre du SIT, avant de terminer en déclarant : *« Le sens du travail est gravement impacté. Plusieurs collègues disent avoir l'impression de faire du gardiennage, d'assurer, au mieux, le service minimum auprès des bénéficiaires. »*.

Membres du personnel et les syndicats réunis ce mardi 18 novembre ont deux demandes claires :

- **Que les politiques se mettent d'accord pour un budget cantonal 2023 qui prennent en compte ces besoins grandissent du social avec une augmentation des subventions octroyées**
- **Que les employeurs profitent d'être précurseurs dans les droits que vous continuerez d'offrir dans une convention collective juste**

Ces prestations essentielles à la population devraient être garanties par l'Etat qui les sous-traite à des fondations privées. Les syndicats ont fait tourner une pétition au sein du personnel à remettre au conseil d'Etat cet automne quant à son rôle déléguant ses prérogatives à des privés afin de les mettre face à leur responsabilité !

Après avoir organisé une dizaine d'assemblées générales du personnel dans les institutions de l'AGOEEER ce dernier mois, les syndicats ont prévu une grande assemblée de tout le personnel le 8 novembre prochain à 19h à l'UOG. Cette assemblée décidera de la suite de la mobilisation. Les négociations se poursuivent jusqu'en décembre et nous espérons que la poursuite du dialogue social permettra de trouver une solution afin de maintenir les protections de la CCT actuelle.